

# SAINT JOSSE SUR MER

Document d'Information  
Communal sur les Risques  
Majeurs

# DICRIM

**A lire  
très important**

# DIAGNOSTIC DES RISQUES MAJEURS PAR HAMEAUX

## VULNERABILITES

### Secteur 1 : LE BOURG

- ▶ Tempête
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Chute d'aéronef

### Secteur 2 : LE MOULINEL

- ▶ Inondation
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Autoroute
- ▶ Voie routière
- ▶ Tempête
- ▶ Chute d'aéronefs
- ▶ Submersion marine (liée à des facteurs anormaux : fortes marées, marées de tempête, raz de marée).

### Secteur 3 : VILLIERS

- ▶ Inondation
- ▶ Gaz (canalisation souterraine)
- ▶ Voie routière
- ▶ Voie ferroviaire
- ▶ Submersion marine
- ▶ Tempête
- ▶ Chute d'aéronefs

### Secteur 4 : CAPELLE

- ▶ Voie routière
- ▶ Voie ferroviaire
- ▶ Tempête
- ▶ Gaz (canalisation souterraine)
- ▶ Inondation
- ▶ Mouvement de terrain
- ▶ Incendie (ZA – Ets ISAMBOURG)

Submersion marine (marée). L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide

**Le risque ZERO n'existe pas !**

**Pour faire face à une situation difficile,  
il faut:**

**Anticiper pour réagir**

**Se préparer pour réagir**

**Consignes de sécurité dans tous les cas :**

- ▶ **Abritez-vous**
- ▶ **Ecoutez la radio**
- ▶ **Respecter les consignes formulées par les autorités.**

**France Inter : 103.7**

**France Bleu Nord : 94.7 ou 97.8**

# AU MOMENT DE L'ALERTE

## Réception du message d'alerte communiqué par le Maire et/ou Vigilance Rouge MétéoFrance

- ▶ **Mettez hors d'eau le maximum de vos biens** Placez vos affaires au dessus du niveau d'eau envisagé, si possible à l'étage. Rentrez les meubles de jardin. Attention aux pesticides, engrais ou autres substances toxiques pouvant créer une pollution.
- ▶ **Installez vos mesures temporaires de protection** Batardeaux, couvercle des bouches d'aération...
- ▶ **Coupez vos réseaux : eau, gaz, électricité**  
Afin d'éviter tout risque d'incendie
- ▶ **Mettez vous en sécurité**  
en fonction des mesures déterminées et en tenant compte des consignes de sécurité, évacuez votre domicile ou réfugiez-vous dans les étages.
- ▶ **Emportez les objets prévus dans un «pack sécurité »**  
radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange...
- ▶ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Les enseignants connaissent les consignes et mettent les enfants à l'abri. Risque d'encombrement des voies de circulation et exposition au danger.
- ▶ **Ne téléphonez pas** sauf en cas de force majeure. Il faut libérer les lignes de communication pour les secours.  
**N'utilisez pas votre voiture dans les zones inondées.**

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Il s'agit d'un volet d'information préventive  
(recensement des enjeux)

*Le DICRIM est un document synthétique réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.*

## Les priorités de la commune sont :

- ▶ Informer
- ▶ Protéger
- ▶ Responsabiliser
- ▶ Sauvegarder les personnes
- ▶ Limiter les conséquences
- ▶ Organiser les secours

Objectif : inculquer les actes réflexes indispensables de la phase d'urgence.

**N° urgence** : Pompiers 18 - Samu 15 – Gendarmerie 17

La connaissance des risques majeurs au niveau communal a conduit à la réalisation de notre DICRIM.

*L'article 3 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) précise que le PCS comprend le DICRIM.*

Toute personne résidant le territoire de la commune s'estimant motivée et capable de répondre à ces missions de **Solidarité Locale** est invitée à se faire connaître en Mairie pour intégrer la réserve Communale de Sécurité Civile, clé de voûte du dispositif.

Mairie

2, rue de la Mairie

62170 SAINT JOSSE SUR MER

Maire : Jean-Claude DESCHARLES

Le DICRIM a pour objectif de :

- ▶ Présenter un recensement des risques auxquels la population est exposée.
- ▶ Exposer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises.
- ▶ Rappeler les comportements à adopter en cas d'alerte.

# LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Le Maire a la responsabilité d'informer et d'alerter la population par tous les moyens.

## Par l'ensemble mobile d'alerte

La commune pourra diffuser le signal d'alerte et les consignes dans les secteurs concernés par un véhicule équipé de haut-parleur.

## Par le téléphone

En cas d'alerte, il est possible que les personnes à mobilité réduite ou isolées reçoivent un appel téléphonique. Pour ces personnes les consignes de sécurité pourront leur être énumérées de cette façon.

## Par la radio – France Bleu Nord.

Ecoutez la radio. Vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.

## Les autres moyens d'information :

Porte à porte, relais de quartier, cloche de l'église, sites internet...

*Vous pouvez communiquer votre numéro de téléphone portable ou fixe à la mairie.*

# PROCEDURE D'EVACUATION

En cas de procédure d'évacuation, suite à la diffusion des messages d'alerte, aux appels reçus et au gré des personnels de reconnaissance, les personnes sinistrées se rendent au point d'accueil désigné par les autorités, soit par leurs propres moyens soit par les véhicules de secours et d'intervention.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) sera implanté en mairie.

Au cas où la mairie se trouverait en zone sinistrée, l'école située rue Saint Barnabé se substituerait à ce site.

## Quelques abréviations à connaître

<b>CODIS</b>	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.
<b>COS</b>	Commandant des Opérations de Secours.
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs.
<b>DICRIM</b>	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
<b>DOS</b>	Directeur des Opérations de Secours.
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
<b>PCC</b>	Poste de Commandement Communal.
<b>PCO</b>	Poste de Commandement Opérationnel.
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde.
<b>PICS</b>	Plan Inter Communal de Sauvegarde.
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention.
<b>PPRN</b>	Plan Particulier des Risques Naturels.
<b>PPRL</b>	Plan Particulier des Risques Littoraux.
<b>RAC</b>	Responsable des Actions Communales.
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale d'Urgence.
<b>SDACR</b>	Schéma Départemental d'Analyse des Couvertures des Risques.
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours.